

## AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

En raison du risque incendie de forêt et dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) de la voie : **chemin de la Gazelle, commune de Septèmes-les-Vallons**, la Métropole Aix Marseille Provence réalise des travaux forestiers en accord avec les articles L134-10 et R131-15 du Code Forestier et l'Arrêté Préfectoral 2014316-0054 du 12/11/2014, Arrêté relatif au débroussaillage et au maintien en état débroussaillé dans les espaces exposés aux risques d'incendie de forêt.

Hormis contraintes techniques et/ou administratives, **ces travaux se dérouleront à compter du « 07/02/2022 » et pourront durer jusqu'au « 07/03/2022 ».**

Selon l'article R131-15 du Code Forestier, **la Métropole Aix Marseille Provence porte à la connaissance du/des propriétaire(s) cités dans le tableau suivant, les travaux qui seront réalisés afin de recueillir, le cas échéant, leurs observations.** Ces travaux comprennent des opérations de débroussaillage, d'élagage et de dépressage/éclaircie des peuplements arborés.

Nom des propriétaires ou ayants droit ou occupants du fond	Données cadastrales, 2020	
	Section	Parcelle
M. BAILA AHMED	AA	01
M. BELMESSIERI CHARLES	AA	13 ; 14 ; 17
MME. BOURRILLY SUZANNE	AA	10 ; 11 ; 41
M. CASTINEL ANTOINE	BH	13 ; 14
MME. COGONI CARMEN	BH	01
MME. MESSIQUA CHRISTIANE	BH	28
M. MIRLOCCA CLAUDE	AA	20
SCI DE LUS LA CROIX HAUTE	AO	169
COMMUNE DE SEPTÈMES-LES-VALLONS	BH	115

**OFFICE NATIONAL DES FORETS  
UNITE TERRITORIALE ETOILE-CALANQUES  
2800 ROUTE DE GEMENOS  
LE GRAND LENCHE  
13400 AUBAGNE**

Le(s) propriétaire(s) ont la possibilité de refuser l'accès à leur propriété. En cas de refus ou d'absence de réponse, les obligations de débroussaillage seront mises à la charge du propriétaire (article L131-12 du Code Forestier).

L'ASSISTANT TECHNIQUE



BENOIT GARDERE

Date d'affichage : 10 / 01 / 2022 + « Cachet de la Mairie »

Durée d'affichage : 10 jours

Pièce jointe : 1 plan de situation

